

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de GRESSE en VERCORS  
N° 2025-57

Séance du 23 juin 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Didier Riche, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Gilles Apeloig, Soazig Quillard, Elisabeth Martin

Représentée : Michel Pécoul par Fatima Chomat

Absente : Sophie Thomas

Secrétaire : Frédéric Froment

2025-57 – Délibération modificative n°2 – Budget Général

Par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2025, le Conseil Municipal a voté une subvention de fonctionnement à l'ASA la Batie d'un montant de 2600 €.

Cette subvention est destinée à soutenir le financement de l'installation d'une station de traitement aux UV de l'eau potable. Il s'agit donc d'une dépense d'investissement.

Par conséquent il s'agit d'une subvention d'investissement pour laquelle il y a lieu de prévoir les crédits à l'article 2041482 des dépenses d'investissement du budget général. Il est rappelé que la section d'investissement est en suréquilibre et qu'il n'est pas nécessaire de prévoir la recette d'investissement correspondante.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
O-2041482 : Subv. autres communes - Bâtiments et installations	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>2 600,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette délibération modificative.

VOTANTS 9      POUR 9      CONTRE 0      ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous  
Grasse-en-Vercors, le 23 juin 2025  
Monsieur Rémi Goube  
Maire

Délibération transmise à la préfecture le 30/6/25

Publiée et notifiée le 30/6/25